

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

DIX-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE  
DE LA SANTE

COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Point 2.6.1 de l'ordre du jour

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTE

A18/P&B/Conf. Doc. No. 14  
18 mai 1965

ORIGINAL: ANGLAIS

PROPOSITION VISANT LA CREATION D'UN CENTRE MONDIAL  
DE RECHERCHE POUR LA SANTE

(Amendement proposé par la délégation de la Finlande  
au projet de résolution contenu dans le  
document A18/P&B/Conf. Doc. No 8)

1. Au deuxième paragraphe du préambule, première et deuxième lignes, ainsi qu'au paragraphe 2 du dispositif, deuxième ligne, supprimer les mots: "du personnel". Au paragraphe 2 du dispositif, deuxième ligne, après le mot "développer", ajouter "les activités et". Le texte devient donc: "... développer les activités et les services de l'OMS...".
2. Au troisième paragraphe du préambule, deuxième ligne, supprimer le mot "particuliers", et lire: "... consacrés à l'étude de grands problèmes de santé...". Modifier de la même manière le paragraphe quatre du dispositif, quatrième et cinquième lignes.
3. Ajouter au préambule un quatrième paragraphe ainsi conçu:  
"Estimant que la création éventuelle d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé, suivant les grandes lignes proposées par le Directeur général, appelle un complément d'étude et de discussion,".
4. Au paragraphe 3 du dispositif, deuxième ligne, remplacer "indiqués au paragraphe 2 ci-dessus" par "de la présente résolution". Ce passage devient: "... pour atteindre les objectifs de la présente résolution...".
5. Au paragraphe 2 du dispositif, première ligne, remplacer "AUTORISE le Directeur général à prendre..." par "PRIE le Directeur général de prendre...".